



Communiqué de presse

Hors séance - Informations réglementées*

Bruxelles, le 11 août 2016 (07:00 a.m. HEC)

KBC Groupe lance le dividende intérimaire

La politique de distribution des dividendes actuelle est maintenue

À partir de cette année et sous réserve de conditions exceptionnelles ou imprévues, KBC versera annuellement

- un dividende intérimaire de 1 euro par action durant le mois de novembre de l'année comptable
- ainsi qu'un dividende final après l'assemblée annuelle des actionnaires.

Le dividende intérimaire sera une avance sur le dividende total.

KBC Groupe confirme aujourd'hui également sa politique de distribution des dividendes, à savoir le taux de distribution des dividendes sera au moins 50% (dividende + coupon sur le capital additionnel Tier-1 (AT1)) du bénéfice consolidé.

L'introduction d'un dividende intérimaire assure aux actionnaires une meilleure répartition des cash-flows sur l'année.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe : *'KBC Groupe réaffirme aujourd'hui sa politique actuelle de distribution d'un dividende d'au moins 50% du bénéfice consolidé (soit le dividende + coupon AT1). La nouveauté réside dans le fait que KBC versera désormais en novembre un dividende intérimaire de 1 euro en numéraire par an à titre d'avance sur le dividende final. Nous assurons ainsi une meilleure répartition des cash-flows pour les actionnaires.'*

Durant son assemblée du 10 août 2016, le Conseil d'Administration de KBC a approuvé un dividende intérimaire de 1 euro par action. Ce dividende intérimaire sera payé le 18 novembre 2016*. Grâce à ce paiement, la répartition du versement pendant l'année du dividende intérimaire et du dividende final sera plus équilibrée.

Les propositions de dividende et de dividende intérimaire tiennent toujours compte des revenus nets, des résultats exceptionnels (éventuels), du contexte économique, des exigences de capital futures escomptées et des opportunités de croissance (tant organique que par acquisitions) disponibles.

Les paiements par action sont des montants bruts qui sont encore soumis au précompte mobilier belge. Le dividende final est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires.

**Date de détachement du coupon 16 novembre 2016, date d'enregistrement 17 novembre 2016 et date de paiement 18 novembre 2016.*

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

Wim Allegaert, directeur Investor Relations, KBC Groupe
Tél. +32 2 429 50 51 - E-mail : wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directrice Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe SA
Tél. : +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication /
Porte-parole
Tél. : 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tel. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax : 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
